

ARRETE DU MAIRE

Travaux rue d'Avranches « Aménagement de la Cité 3 » Société SAS ENSIO Du 10 novembre 2025 au 10 décembre 2026

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu la loi 82-113 de 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise SAS ENSIO, TSA 70011 à Dardilly cédex, visant à obtenir la restriction de circulation rue de Mazingarbe, afin de remplacer deux appuis télécom endommagés,

Considérant qu'il convient de garantir le bon déroulement du chantier et la sécurité des usagers de la route,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: La circulation sera restreinte du 10 novembre 2025 au 10 décembre 2026 au droit des travaux rue de Mazingarbe, sauf riverains, services de secours d'urgence et de police.

<u>ARTICLE 2</u>: Les mesures suivantes s'appliquent :

- Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit des travaux.

<u>ARTICLE 3</u>: L'entreprise SAS ENSIO est tenue d'informer les riverains des dispositions prises pour l'exécution des travaux.

<u>ARTICLE 4</u>: La signalisation réglementaire sera posée par les soins de l'Entreprise SAS ENSIO à ses frais et sous sa responsabilité.

<u>ARTICLE 4</u>: Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mazingarbe, le vingt-trois Octobre deux mil vingt-cinq.

LE MAIRE, Laurent POISSANT.



Hôtel de ville 42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

